PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2015 À 18H00

Tenue à la salle du conseil municipal au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 18h00

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante

Les conseillers : M. Daniel Roy

M. Marcel Bonneau Mme Lynda Cusson Mme Marie-Eve Massé M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Absent : M. Pierre Dagenais

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

113-07-07-2015 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

114-07-2015 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, tel que rédigé.

Adoptée

115-07-2015 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	84 253.97\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 988.90\$
VOIRIE MUNICIPALE	7 954.60\$
HYGIÈNE DU MILIEU	11 993.37\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	798.18\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	74.43\$
LOISIRS ET CULTURE	409.05\$
FRAIS DE FINANCEMENT	4 234.70\$
IMMOBILISATIONS	<u>11 798.13\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2015:	123 505.33\$

CONSIDÉRANT la correction d'un compte au nom de FQM: envoi Dicom, au montant de 14.48\$ au lieu de 143.48\$, modifiant le total en Sécurité publique pour 1 988.90\$ et le grand total pour 123 505.33\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juillet 2015 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

116-07-2015 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Asphaltage de la rue Notre-Dame (route 139) entre le chemin Granby et la rue de l'Église

Les travaux d'asphaltage ont débuté sur la rue Notre-Dame avec la compagnie Répar-Ashalte Bernier Inc. Suite à un bris mécanique, les travaux ont été interrompus et devraient reprendre demain.

Pancarte chemin « Bienvenue » Shefford

Une pancarte désuète annonçant la bienvenue a été retirée, sur le chemin Shefford.

Travaux de drainage sur la rue Notre-Dame, secteur des # civiques 137 et 139 Les travaux de drainage de la rue Notre-Dame ont été complétés afin de corriger la situation (égouttement de l'eau de la rue dans les cours) dans le secteur des numéros civiques 137 et 139.

Poste de pompage de la Rivière

Des améliorations ont été apportées au poste de pompage de la Rivière, tel que prévu dans le cadre du programme de la TECQ. Pour ce qui est de la pompe actuellement en place, elle est efficace.

Poste de pompage de la route 139

La boîte électrique a été changée, tel que prévu dans le cadre du programme de la TECQ.

Ponceau rang Petit 9

Un ponceau de chemin sera à changer. Les travaux seront effectués avec Excavation A.R. Valois et les coûts seront ceux relatifs au temps de la pelle et pour le remplacement du matériel.

Marquage des rues

Une rencontre est prévue avec le MTQ, relativement au marquage de la rue Notre-Dame, à l'intersection de la rue du Marché.

Fossés rue des Lilas et rue des Pins

Des réparations sont à prévoir aux fossés de la rue des Lilas et rue des Pins.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie de la liste des permis et certificats émis, est déposée par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de juin 2015

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en juin 2015, est remise à tous les élus.

117-07-2015 Service des premiers répondants : Embauche de Mme Karine Beaudoin

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Mme Karine Beaudoin, afin d'agir à titre de premier répondants au sein du service de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Que le maire et la directrice générale soient par les présentes autorisées à signer la convention de services professionnels à titre de premier répondant.

Que soit également autorisées, les dépenses nécessaires à l'entrée en service de Mme Beaudoin, notamment, achat de vêtements et/ou équipements, formation et/ou frais pour accréditation, etc.

Adoptée

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procèsverbal.

Les élus conviennent de traiter le point #1 de l'addenda à ce moment, en raison des personnes présentes dans l'assistance et qui émettent différents commentaires à ce sujet.

118-07-2015 Abri temporaire: modalités d'application du règlement

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du règlement de zonage relatives aux abris temporaires suscitent des commentaires de la part des citoyens qui demandent à ce que la norme soit allégée afin de permettre de laisser en place à l'année un abri situé dans la cour arrière d'une propriété;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la position suivante ;

- Demander à l'inspecteur en bâtiment de maintenir l'application du règlement concernant les abris temporaires situés dans les cours avant ou latérales;
- De suspendre l'application du règlement concernant les abris temporaires d'ici la fin de l'année 2015, pour les abris situés dans les cours arrières, le temps que le conseil puisse se pencher sur la nécessité ou non de modifier les normes relatives aux abris temporaires.

Adoptée

<u>Indicateurs de gestion 2014 : dépôt</u>

La directrice générale procède au dépôt du rapport portant sur les indicateurs de gestion pour l'année 2014.

<u>État des revenus et dépenses au 31 juin 2015 : dépôt du rapport</u>

La directrice générale dépose un état des revenus et dépenses au 30 juin 2015 et une copie a été remise aux élus.

119-07-2015 Projet de réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame (route 222) suivi des travaux d'asphaltage prévus par le MTQ

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a informé la Municipalité que les travaux d'asphaltage de la route 222, soit la rue Notre-Dame entre la rue de l'Église et la rue Racine, ne devrait pas débuter avant la mi-septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit attendre la fin des travaux d'asphaltage avant de commencer la réfection des trottoirs dans ce secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas engager de procédures pour le moment, dans le cadre du projet de réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame, tant que le début officiel des travaux n'aura pas été annoncé par le MTQ.

Adoptée

120-07-2015

TECQ : approbation de la programmation de travaux préliminaire à soumettre pour <u>l'année 2015</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire:

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde Secondé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle:
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

121-07-2015

Collecte des matières résiduelles : analyse visant l'adhésion à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ou lancement du processus d'appel d'offres publiques

CONSIDÉRANT la rencontre avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, relativement aux conditions d'adhésion de la Municipalité aux services offerts par la régie;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuellement en vigueur pour la collecte des matières résiduelles vient à échéance au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire évaluer les conditions du marché pour les 5 prochaines années afin de faire un choix;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Marcel Bonneau Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à préparer la documentation nécessaire afin de procéder à un appel d'offres publiques, concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire (collecte des déchets domestiques, des matières recyclables et des matières organiques), lequel portera sur les 5 prochaines années, soit de 2016 à 2020.

Que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Adoptée

122-07-2015

Journal l'Écho des chutes : demande d'augmentation de la contribution annuelle 2015 de 175\$

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant supplémentaire de 175\$ au Journal l'Écho des chutes, à la contribution annuelle versée de 650\$.

Adoptée

123-07-2015

Rue Ste-Thérèse : Creusage du fossé situé du côté de la limite du territoire du Village de Roxton Falls (côté ouest)

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de la rue Ste-Thérèse, soit la chaussée de même que les fossés de cette rue, sont situés sur le territoire du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE le fossé situé du côté de la limite du territoire du Village de Roxton Falls (côté ouest) ne permet pas l'écoulement adéquat de l'eau puisqu'il est presque inexistant;

CONSIDÉRANT QUE lors de pluie importante ou à la fonte de la neige, l'eau s'écoule sur les terrains des citoyens situés sur le territoire du Village et cause certains dommages;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Municipalité du Canton de Roxton d'analyser la possibilité de procéder au creusage du fossé de la rue Ste-Thérèse situé du côté de la limite du territoire du Village de Roxton Falls, de façon à ce que l'eau s'écoule normalement dans le fossé, et non sur les propriétés privées.

Adoptée

124-0-2015

<u>Travaux de drainage de la rue Notre-Dame près des numéros civiques 137 et 139 : facturation aux citoyens</u>

CONSIDÉRANT QUE les travaux de drainage de la rue Notre-Dame près des numéros civiques 137 et 139 ont été complétés tels que prévus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la facturation de la partie facturable aux citoyens selon les montants suivants :

- 137, rue Notre-Dame : 739.84\$

- 139, rue Notre-Dame: 1 096.04\$

Adoptée

Projet de règlement modifiant la zone #201 et #406 : rapport du service d'aménagement de la MRC d'Acton

Le maire fait la présentation de modalités pouvant être ajoutées à un règlement de zonage visant les zones #201 et #406, afin qu'elles deviennent à dominance mixte, commerciale et industrielle. Les élus conviennent d'attendre que le maire ait communiqué avec les propriétaires concernés avant d'aller plus loin dans cette démarche.

125-07-2015

Sécurité incendie : adoption du bilan des activités 2007-2014 de la Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Bilan du Village de Roxton Falls », couvrant les années 2006 à 2014, relativement au bilan d'activités du service de sécurité incendie, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le bilan des activités 2007-2014 de la Municipalité du Village de Roxton Falls, relativement aux activités du service de sécurité incendie.

Adoptée

126-07-2015

Trio Desjardins : implication d'un montant de 301,07\$, au bénéfice des Loisirs de Roxton Falls inc.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer au programme Trio Desjardins pour 2015.

Adoptée

M. Stewart Friesen et Mme Vivian Bartel: engagement de la municipalité visant la cession d'un terrain

Le maire expose aux élus les détails d'une discussion qu'il a eue avec M. Friesen relativement à un terrain que la Municipalité doit lui céder en 2017.

127-07-2015

Drainage de la rue St-Joseph : complément à la résolution #190-09-2013 concernant une servitude pour conduite d'égout pluvial en faveur de la Municipalité du Village de Roxton Falls à ajouter sur le lot 3 841 271, propriété de Madame Suzanne Richard

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 3 septembre 2013, la résolution #190-09-2013, relativement à la localisation d'une servitude sur les lots #3 841 286, propriété de M. Roger Brin et sur le lot #3 841 273, propriété du Manoir des Mille Fleurs;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, il s'avère que la conduite est plutôt localisée sur les lots #3 841 286, propriété de M. Roger Brin et le lot #3 841 271, propriété de Mme Suzanne Richard et ne passe pas sur le lot #3 841 273, propriété du Manoir des Mille Fleurs;

CONSIDÉRANT QUE la conduite d'égout pluvial de la Municipalité est dirigée vers un puisard déjà existant sur le lot #3 841 273, propriété du Manoir des Mille Fleurs mais que la Municipalité ne souhaite pas détenir de servitude à cet effet;

ATTENDU QUE des tuyaux souterrains d'égout pluvial ont été installés par la Municipalité sur le lot #3 841 271, propriété de Madame Suzanne Richard, le long de la ligne est dudit lot;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir une servitude lui permettant de régulariser cette situation et lui permettant de maintenir en état les installations déjà faites:

ATTENDU Qu'une description technique a été préparée le 19 novembre 2013 par Geneviève Ilou-Boucher, arpenteure-géomètre, sous le numéro 3271 de ses minutes, dossier 8036, décrivant l'assiette de la servitude à intervenir entre Madame Suzanne Richard et la Municipalité du Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la Municipalité obtienne une servitude pour l'installation, la pose et l'entretien de tuyaux d'égout pluvial souterrains sur le lot connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-ET-UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-ONZE (3 841 271) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Shefford, et étant la propriété de Madame Suzanne Richard;

QUE Monsieur le maire, Jean-Marie Laplante et que la directrice-générale, Julie Gagné, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de servitude à intervenir, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et également à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

128-07-2015

<u>Servitude portant sur le lot #5 507 081 (Marilyne Daigle et Cédrick Morais) : précisions à apporter à la résolution #66-04-2015</u>

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution datée du 7 avril 2015 et portant le numéro 66-04-2015, concernant la vente du lot 5 507 081 à Marilyne Daigle et Cédrick Morais, il a été mentionné ce qui suit :

«CONSIDÉRANT QU'une servitude relative à une conduite d'égout doit être enregistrée sur ce terrain puisqu'il y a un tuyau qui a été placé dans la ligne de lot (avec le lot 5 507 082) dans le but de desservir une propriété à venir sur le lot #5 507 090;»

CONSIDÉRANT QUE suite à cette mention dans ladite résolution, une servitude par destination du propriétaire pour tuyaux souterrains a été établie par la Municipalité du Village de Roxton Falls sur ledit lot 5 507 081, par acte notarié reçu devant Me Lucie Lavallée, notaire, le premier juillet 2015;

PAR CONSEQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Lynda Cusson Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la servitude par destination du propriétaire qui a été signée par la municipalité est bien la servitude dont il était fait mention dans la résolution datée du 7 avril 2015 et portant le numéro 66-04-2015, et elle est par les présentes confirmée;

QUE Monsieur le maire, Jean-Marie Laplante et que la directrice-générale, Julie Gagné, étaient autorisés à signer l'acte de servitude intervenu, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et également à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution, ce qui est par les présentes confirmé et ratifié.

Adoptée

*DROIT DE VÉTO DU MAIRE APPLIQUÉ SUR CETTE RÉSOLUTION LE 2 JUILLET 2015 À 14H45

129-07-2015

Installation d'un débitmètre à l'usine et ajout des enregistreurs de débordement aux postes de pompage : mandat à la firme EXP Inc., pour la préparation de plans et devis d'appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP Inc., propose son expertise afin de faire la préparations de plans et devis d'appel d'offres visant l'achat et l'installation d'un

débitmètre à l'usine et l'ajout d'enregistreurs de débordement aux postes de pompage, lequel mandat est évalué à un montant de 9 500\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à la firme EXP Inc., le mandat visant la préparation de plans et devis d'appel d'offres et les services de soutien durant la construction, pour l'acquisition et l'installation d'un débitmètre et de 4 enregistreurs de débordement, le tout tel que présenté dans le courriel envoyé à la Municipalité en date du 1^{er} juillet 2015 et au montant de 9 500\$ plus taxes.

Adoptée

130-07-2015 Resto-Bar O'Martha: autorisation en vertu du règlement G-100

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement organisé par M. Simon Laplante propriétaire du O'Martha Resto Bar, sur le terrain de l'immeuble situé au 208, rue Notre-Dame, consistant en une activité bénéfice de randonnée à moto le samedi 11 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation est faite à titre privé;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 du règlement G-100 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23 du règlement G-100;

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 du règlement G-100, s'applique à l'activité de randonnée à moto et que le conseil peut autoriser la tenue d'une telle activité (parade, démonstration, procession);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser O-Martha Resto Bar à tenir une activité extérieure, qui consiste en une randonnée à moto le 11 juillet 2015, laquelle activité est susceptible de causer du bruit à l'extérieure de la limite du terrain situé au 206, rue Notre-Dame, le tout entre 11h00 et minuit. Que le propriétaire soit chargé d'aviser son voisinage.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 1^{er} juillet 2015

131-07-2015 <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Daniel Roy Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h55.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.				
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière			